

Il est facile de comprendre qu'il y avait une raison pour cette série de discours et d'articles de journaux. Et quelle était cette raison? On ne nous a pas permis, cela va sans dire, de pénétrer dans le *sanctum sanctorum* où tant d'esprits angéliques président à nos destinées; néanmoins les querelles des deux nous ont été divulguées par les indiscretions de quelques-uns de leurs organes. Il y eut une grosse querelle entre les journaux ministériels de la province de Québec. La *Minerve* soutint très chaleureusement et très habilement mon honorable ami le directeur général des Postes, et prétendit qu'il était le seul patriote que nous eussions dans le pays. De son côté, le *Moniteur*, de Lévis, lui fit une verte semonce. Grâce à ses indiscretions on apprit qu'il avait été nommé un sous-comité du Conseil privé, composé de mes honorables amis, le ministre des Finances, le ministre de l'Intérieur, et le ministre de l'Agriculture. Ces honorables messieurs se mirent à l'œuvre avec tout le talent et toute l'énergie que nous leur connaissons. Ils eurent de longues conférences et cependant nous n'avons pas encore vu la couleur de leur travail; mais le bruit a couru que les trois honorables ministres n'avaient pas pu s'accorder. Malgré leur patriotisme et leur détermination à travailler à la prospérité de leur pays, ils ne purent s'accorder, et la question fut renvoyée au Conseil privé siégeant au complet.

Mais entre temps, de très mauvais bruits furent répandus, et cela par les organes mêmes des ministres. On nous annonça très clairement que quatre des honorables ministres—je vois en ce moment trois d'entre eux à leur siège—avaient décidé que si le Conseil privé ne voyait pas la possibilité de désavouer les ordonnances du Nord-Ouest, ils ne pourraient plus être utiles dans le ministère. On nous dit même que les trois ministres d'origine française avaient solennellement promis de se lénettre ensemble si ces ordonnances n'étaient pas désavouées.

M. LANDERKIN : Il n'y a pas de danger tant que courra le salaire.

M. FOSTER : C'est là ce que vous savez apprécier.

M. TARTE : Il courut un autre bruit, j'espère qu'il était faux, mais je me crois justifiable d'en faire part à la Chambre—simplement comme bruit. On alla jusqu'à dire que l'honorable directeur général des Postes (sir Adolphe Caron), avait faussé compagnie à ses collègues sans les avertir. J'espère que ce bruit est faux; il peut être faux, mais voilà tout de même ce que les bons amis du gouvernement ont annoncé partout. Dans tous les cas, il y a une chose de parfaitement claire, c'est qu'aucun des honorables ministres n'a jugé à propos de donner sa démission.

Je vois que l'honorable ministre rit de bon cœur. Pour l'amuser davantage, je lui soumettrai immédiatement l'opinion d'un journal publié sous la direction de nos amis les plus intimes du ministre de l'Agriculture—Je veux parler du *Moniteur* de Lévis :

Certaines gazettes de Montréal, ayant affirmé que seul de tous nos ministres, M. Ouimet s'était séparé de la majorité du cabinet, sur la question des écoles du Nord-Ouest, nous avons prétendu que cela ne se pouvait pas en face du fait très significatif que le sous-comité du Conseil privé—composé de MM. Foster, Angers, Daly—n'avait pu arriver à une décision.

M. TARTE.

M. Angers avait donc différé d'opinion et cette divergence d'opinion avait dû naturellement s'affirmer au Conseil, surtout si M. Angers trouvait un allié dans la personne de M. Ouimet.

Quant à sir Adolphe Caron, nous n'avions rien pour nous éclairer sur la position qu'il avait dû prendre au conseil, que le fait qu'il était allé, deux ou trois jours après, défendre la conduite du gouvernement devant un club politique.

Est-il naturel de supposer, est-il logique de conclure que sir Adolphe Caron serait allé défendre une opinion qui n'aurait pas été la sienne.

Prendre ostensiblement, en face de tous ses compatriotes, la position qu'on lui donne dans les journaux, n'est-ce pas suffisamment indiquer aux naïfs et à ceux qui ne le sont pas le rôle qu'il a joué au conseil?

Nos déductions sont donc parfaitement logiques.

La *Minerve* elle-même, qui affecte d'en rire, y croit quand elle s'écrie :

Qu'il y ait un dissentiment entre les ministres français, nous n'en savons rien, mais la chose est possible, probable même.

Probable! dit la *Minerve*. Et pourquoi probable?

Y aurait-il des ministres qui auraient trahi leur serment pour le lui dire, ou la *Minerve* arrive-t-elle à cette conclusion par simple déduction?

Ce qu'elle dit à propos du serment d'office est grave, et nous l'engageons à ne pas insister.

La leçon qu'elle veut donner a été bien mal apprise. On se trompe d'adresse évidemment.

Que la *Minerve* demande à celui qui l'inspire—

Je crois que mon honorable ami le directeur général des Postes comprendra l'allusion—

—la narration d'un petit voyage fait à Montréal, dans les derniers jours de janvier, par un personnage très haut placé. Si son investigation est bien faite, elle apprendra, à son grand scandale, que des indiscretions ont été commises qui l'exemptent, elle, la confidente des dieux, de procéder par déduction, et qui nous permettent de lui demander de soumettre ses extraits de Todd à d'autres qu'à nous.

Si la *Minerve* veut en savoir plus long, nous sommes à sa disposition, et à première demande.

Il va sans dire que la *Minerve* n'a pas voulu en savoir davantage—elle en avait en assez. Mais, M. l'Orateur, on nous dit que cette crise allait être détonnée par M. Haultain, premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, qui insisterait pour faire amender par la législature les ordonnances de 1892. Par un heureux hasard, M. Mackintosh, lieutenant-gouverneur des territoires, était alors en route pour la capitale. Quelques jours plus tard, en passant à Winnipeg, M. Haultain fit un discours, dans lequel il déclara qu'il ne se soumettrait à aucune intervention étrangère, qu'il croyait les ordonnances justes et équitables, et qu'il ne consentirait pas à les amender. En face de ces déclarations, je voudrais savoir comment il se fait que les ministres d'origine française, qui avaient remis leur démission, entre les mains du premier ministre, ont pu garder leurs portefeuilles comme ils le font aujourd'hui.

M. l'Orateur, il se présente une question : les ministres de Québec étaient-ils sincères lorsqu'ils donnaient à tous leurs journaux de la province instruction de dire qu'ils demandaient justice et qu'ils allaient réclamer avec instance le désaveu de ces ordonnances? S'ils étaient sincères comment se fait-il qu'ils soient encore sur les banquettes du trésor? S'ils n'étaient pas sérieux, ils ont tout simplement suivi cette ligne de conduite imprudente qui a caractérisé la politique du gouvernement sur la question des écoles; c'est-à-dire qu'ils encourageaient l'agitation dangereuse que nous avons à combattre aujourd'hui.

Mais, M. l'Orateur, pour sortir de l'humiliation où leurs journaux les ont mis, ils ont appelé aux plus dangereux préjugés. Voulez-vous me permettre de citer le dernier échantillon de ce sen-